



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeux video

Question orale n° 1485

Texte de la question

M. Rene Andre appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur la necessite de mettre en place un controle strict sur la vente de videos et de jeux videos a caractere violent dans notre pays. En ce qui concerne les jeux videos, il lui cite l'exemple du jeu Phantasmagoria vendu actuellement sans aucun controle depuis plusieurs mois dans notre pays. Il lui precise que ce jeu retrace l'histoire d'un mari possede par un magicien fou qui assassine ses cinq femmes de maniere particulierement atroce avant de finir, apres plusieurs viols, scenes de torture, par s'empaler lui-meme. Le caractere violent de ce jeu est d'autant plus marquant qu'il s'agit non d'images de synthese mais d'une video tourne par de vrais acteurs. Depuis quelques mois, ce jeu est detrone par une nouveaute, le Zork Nemeris ou un grand nombre de personnes sont la encore atrocement mutilees. Il s'agit ici de voler des cadavres a la morgue pour ensuite les decapiter a la guillotine et accrocher les tetes a des crocs de bouchers. Ces jeux sont en vente totalement libres dans une majorite de grandes surfaces. De meme, des films interdits aux moins de seize ans dans les salles de cinema se vendent aujourd'hui sans controle de l'age de l'acheteur en kiosque. Il lui cite ainsi deux exemples recents, le film Reservoir Dogs de Quentin Tarentino ou encore Seven qui retracent les aventures de tueurs en serie avec infiniment de details sanglants. Cette situation rend aujourd'hui les mesures de protection des mineurs totalement inefficaces, puisque l'on peut avoir chez soi, le film que la commission des visas a declare trop violent pour etre vu par un trop jeune public dans les salles. De meme, cette absence de controle sur ces produits parait en complete contradiction avec les mesures de protection contre la violence a la television recemment prises par le CSA. Il lui rappelle egalement le fait que l'annee derniere, une affaire judiciaire relative au meurtre, dans des conditions atroces, d'un jeune homme a revele, si besoin en etait, les effets pervers de l'acces a de tels produits. Des solutions existent pourtant. Ainsi, en Australie, une commission composee de personnalites independantes est saisie de toute demande de commercialisation de film, video, jeux sur le territoire australien. Cette commission a d'ailleurs refuse le visa d'exploitation aux jeux precites. Il lui demande quel est son sentiment sur l'etat de notre legislation en ce domaine et quelles mesures il entend prendre de maniere urgente afin de proteger contre de tels produits nos enfants et afin de rassurer ainsi de nombreux parents inquiets de voir notre pays sujet a de telles derives ?

Données clés

Auteur : [M. André René](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1485

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2507

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 avril 1997